

L'ANPP invite la Commission à adopter un livre blanc de la ruralité

L'adoption d'une vision à long terme pour les territoires ruraux passe par la rédaction d'un livre blanc de la ruralité, pour une reconnaissance des territoires ruraux dans le projet européen, ainsi que pour atteindre les objectifs de cohésion, inscrits dans la Charte des droits fondamentaux et l'article 174 du Traité sur le fonctionnement de l'UE.

La Commission européenne a ouvert une consultation publique en vue de l'adoption d'une vision à long terme pour les territoires ruraux. L'ANPP se réjouit de cette initiative européenne, coordonnée par le Commissaire en charge de l'Agriculture Janusz Wojciechowski, la Commissaire à la Cohésion et aux Réformes Elisa Ferreira, et de la Vice-Présidente de la Commission, en charge de la Démocratie et Démographie, Dubravka Suica.

Cette consultation intervient dans une période plus que bousculée par une crise sanitaire sans précédent qui bouleverse les équilibres socio-économiques, mais aussi dans une préoccupation environnementale bien établie.

La crise sanitaire, et le confinement qu'elle a induit, sont un miroir des possibles et ont montré que les acteurs et organisations savent coopérer dans les territoires, tout particulièrement au niveau local. Des [solutions solidaires et innovantes >>](#), tout comme une [réinvention des pratiques de travail et de coopération >>](#) y ont été développées pour proposer des services citoyens de proximité, d'inclusion sociale, de médiation culturelle ou encore le déploiement de productions alimentaires et manufacturières de première nécessité. Les citoyens et les Pays/PETR des territoires ruraux ont su faire preuve de résilience et d'innovation, et ont démontré la plus-value de leur implication. Pour faire face aux défis, ils doivent faire partie de la solution, ils doivent être associés, ils doivent être le support des politiques européennes de demain.

L'ANPP souhaite favoriser la dénomination à l'avenir de *territoires ruraux*, en remplacement de *zones rurales*, afin de mieux représenter l'attachement aux terroirs et aux communautés, caractéristiques des territoires ruraux. Ce vocal plus adapté permet également d'aller au-delà de l'appellation purement géographique par "zonages".

Pour rappel, les territoires ruraux représentent 80% du territoire européen où 58% de la population y vit et travaille. En France, c'est dans les mêmes proportions, mais c'est également 81 % des Français qui considèrent que vivre à la campagne représente la vie idéale !

L'ANPP, en partenariat avec RED, rappelle que les *"territoires ruraux sont, dans leur diversité, des espaces de vie et d'activités, librement constitués, à dominante rurale. Les communautés rurales y co-construisent un projet intégré et prospectif de développement pour une ruralité choisie. Les territoires ruraux, pôles ruraux dans le contexte d'espaces métropolitains, sont des pôles de développement et d'innovation résilients qui peuvent inclure plusieurs villes, petites ou moyennes. Le projet territorial de développement rural, intégré et durable, détermine les objectifs à court, moyen et long terme. Il précise les orientations de développement, les moyens humains et matériels, pour atteindre ses objectifs fixés. Les acteurs publics (municipalités...) et privés de la société civile sont partenaires de son élaboration et de sa conduite (DLAL)"*.

Pour répondre aux défis économiques, environnementaux, culturels et sociaux, auxquels font face les territoires ruraux, il faut miser sur les dynamiques territoriales intégrées et des coopérations interterritoriales équilibrées et renforcées (urbains, ruraux et périurbains), sur la base d'un projet de territoire partagé. En France, ils s'agit de la démarche Pays, qui caractérise au mieux cette inspiration.

Le réseau de territoire permet de s'adresser à la problématique de la "masse critique". Toutefois, coopération ne signifie pas fusion/absorption. L'ANPP milite avec France urbaine depuis plusieurs années pour un renforcement des coopérations interterritoriales et des stratégies collaboratives expérimentées, appelé "l'Alliance des Territoires".

La lutte contre le changement climatique et la transition numérique sont des défis majeurs qui doivent structurer la vision à long terme. Ils déterminent les mesures et coopérations à organiser au sein des territoires, et entre les territoires ruraux et urbains, et ils soulignent la nécessité de mobiliser les citoyens et acteurs ruraux. Cette impérieuse nécessité de concerter a d'ailleurs été douloureusement rappelé dans l'épisode difficile des "Gilets jaunes".

L'ANPP souhaite que la consultation sur la vision à long terme pour les territoires ruraux débouche sur un texte fort, un Livre blanc pour une reconnaissance véritable de la valeur ajoutée des territoires ruraux dans le projet européen et pour un engagement vers des propositions politiques fortes et durables.

L'ANPP recommande donc en priorité de :

- Affirmer la reconnaissance des territoires ruraux en pôles de développement et d'innovation (soit les Pays et PETR français) en misant sur des territoires sachant stimuler et fédérer l'engagement des citoyens, entrepreneurs et résilients, et soutenir la mise en oeuvre de stratégies culturelles à l'échelle des territoires de projet, sur la base d'un projet de territoire stratégique partagé
- Proposer des mesures de soutien, dans le cadre des stratégies territoriales CLLD, à l'émergence de Smart Villages en les inscrivant dans des stratégies territoriales de développement (accès au haut débit et prise en comptes des transitions numériques en impératifs);
- Renforcer les coopérations intelligentes d'échanges interterritoriaux entre territoires et acteurs pour co-construire des solutions innovantes, fondées sur une reconnaissance mutuelle de la spécificité et de la valeur ajoutée des territoires de projets urbains, ruraux et périurbains
- Favoriser le développement territorial intégré et le renouvellement des contractualisations pluriannuelles d'objectifs, organisés autour de l'approche du

développement local mené par les acteurs locaux, sur la base d'un projet de territoire partagé

- Intégrer les accords de la COP 21 dans une vision durable du développement rural en perspective des politiques volontaristes du Green Deal, Farm to Fork et de la Stratégie Biodiversité dans une coopération entre agriculture familiale et territoires et une meilleure prise en compte du potentiel de développement des enjeux agricoles.
- Intégrer le principe du Rural Proofing, tel que préconisé par la Déclaration de Cork 2.0, dans un cadre stratégique indispensable, l'Agenda Rural Européen, propres au développement intégré et transversal des territoires ruraux
- Mettre en œuvre un Agenda Rural Européen, véritable cadre stratégique et politique, pour assurer une cohésion territoriale équilibrée et proposer des perspectives claires de développement durable pour la diversité des territoires ruraux, capables de mobiliser les citoyens en attente d'intégration dans le projet européen
- Mobiliser, de manière convergente et proactive, toutes les ressources budgétaires de l'Union Européenne pour financer les stratégies des territoires de projet dans un Interfonds en faveur d'un développement transversal des territoires ruraux
- Tirer le meilleur parti de l'organisation européenne multi-niveau, en favorisant des interrelations optimisées entre la Commission Européenne, les Etats membres et leurs régions

La vision en cours de préparation doit s'inscrire dans un texte réglementaire, un Livre blanc, qui doit reconnaître le rôle des territoires ruraux, dans leur diversité, pour faire face aux défis européens à venir. Il ne suffira pas de déboucher sur une série de mesures, mais bien de définir une ambition politique claire et forte, coulée dans un Agenda Rural Européen. C'est ce qui permettra de mobiliser les citoyens et acteurs concernés, de débloquer des solutions de financements, ou encore d'organiser les relations et coopérations rural-urbain. Cela stimulera également l'attractivité des territoires ruraux. Il s'agira de donner un sens mobilisateur et concret aux objectifs européens de cohésion.

Ces propositions visent à une plus grande efficacité et une meilleure lisibilité du projet européen pour les citoyens des territoires ruraux dans leur diversité, en ce compris les territoires à handicaps naturels et géographiques et ceux impactés par la décroissance démographique.

Contributeur :

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays est une association fédérant les Pôles territoriaux et les Pays sur tout le territoire français, soit 50% de la population sur 70% du territoire national. Elle s'est donnée comme objectif de renforcer leur rôle en faveur du développement économique, social et culturel et de promouvoir les innovations dont ils sont porteurs auprès de l'écosystème territorial.

L'ANPP est la seule association à avoir la particularité de représenter les Territoires ruraux, dans lesquels contribue l'ensemble des acteurs locaux, privés et publics, au sein des Conseils de développement, en lien avec les EPCI qui les composent, et le Conseil régional.

Site Internet : www.anpp.fr